

25.10.2010 – 13:15 Uhr

Travail.Suisse au sujet de la Conférence sur les places d'apprentissage 2010: examiner sérieusement l'introduction du "Bachelor professionnel"

Bern (ots) -

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante de 170'000 travailleurs et travailleuses, soutient l'exigence de la Conférence sur les places d'apprentissage de mieux positionner la formation professionnelle supérieure dans le marché du travail et de la formation européen. La question du titre doit aussi être clairement indiquée. Travail.Suisse demande que l'on examine sérieusement le titre "Bachelor professionnel" pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure.

Depuis l'introduction de la libre-circulation des personnes, la Suisse est imbriquée dans le marché du travail européen. Si des travailleurs suisses postulent pour une place en Suisse ou en Europe, ils doivent pouvoir se maintenir sur le marché du travail européen. Il est dès lors important que leurs diplômes soient compréhensibles, comparables et mesurables pour l'entreprise d'engagement. Il y a justement des problèmes à cet égard pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure.

La Conférence sur les places d'apprentissage désigne des mesures visant à renforcer la position des diplômé-e-s de la formation professionnelle supérieure sur le marché du travail européen. Travail.Suisse demande, dans ce cadre, que l'on examine tout particulièrement l'introduction du « Bachelor professionnel ». Cela est d'une importance centrale pour tous les domaines de la formation professionnelle supérieure, mais en particulier le domaine de l'hôtellerie et du tourisme.

Financement: produire la transparence et prendre la Confédération au mot

Le financement futur de la formation professionnelle supérieure nécessite aussi des discussions intensives. Il existe d'un côté très peu de transparence concernant les coûts des études et on ne sait pas exactement où est dépensé l'argent mis à disposition. Travail.Suisse exige donc une transparence complète sur les flux financiers avant que l'on injecte davantage d'argent dans ce système, comme le demande l'USAM. Il faut être sûr que les prestataires de cours - écoles privées, associations professionnelles etc. - ne profitent pas d'argent qui doit justement revenir aux personnes qui étudient.

D'un autre côté, la Confédération reste très en retrait des dispositions légales avec sa contribution financière à la formation professionnelle. C'est pourquoi, la première priorité pour Travail.Suisse est que la Confédération prenne enfin en charge les 25 pourcent des coûts prévus des pouvoirs publics pour la formation professionnelle. On pourrait ainsi déjà faire beaucoup et les cantons auraient plus de marge de manoeuvre pour le financement de la formation professionnelle supérieure. Travail.Suisse espère que l'USAM, après ses exigences élevées dans la presse, aide aussi au Parlement à ce que la Confédération mette à disposition les moyens nécessaires pour un financement conforme à la loi de la formation professionnelle.

Contact:

Martin Flügel, Président, 079 743 90 05

Bruno Weber-Gobet, responsable du dossier politique de formation, 079
348 71 67

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100612674> abgerufen werden.